

LETTRE AUX ADHERENTS

17 janvier 2023

Chères Adhérentes, chers Adhérents,

En ce début d'année l'équipe active de Robin des Toits, constituée des administrateurs, délégués et membres des différentes commissions, vous présente ses meilleurs vœux pour 2023, en espérant qu'enfin les effets sanitaires des champs électromagnétiques seront reconnus officiellement et pris en compte. Cet espoir nous anime.

Plus que jamais face à l'augmentation du brouillard électromagnétique, l'aide de tous est requise. Certes, seuls les membres dûment habilités, peuvent parler au nom de Robin des Toits. Mais chacun peut et/ou doit relayer l'information, se rapprocher d'une délégation locale ou devenir lui-même membre actif en suivant un cursus établi.

Depuis trois ans, les adhérents sans internet ou ayant des difficultés de lecture sur écran reçoivent au moins une lettre mensuelle par courrier postal. Nous nous sommes aperçus que souvent, malgré un contenu plus réduit, ils étaient mieux informés que les adhérents internautes, destinataires eux aussi d'une e-lettre mensuelle. A cela plusieurs raisons : l'arrivée de nos messages dans les spams (ou indésirables), le blocage par certains fournisseurs d'accès (comme souvent par Free cette année), la surcharge d'e-mails. C'est la raison pour laquelle tous les adhérents de l'année 2022 recevront par courrier postal la première lettre de l'année, avec un rappel d'éléments importants.

sted-jean Claude + Etienne
2023

En 2022, vous auriez dû recevoir : 12 lettres mensuelles, 2 convocations aux Assemblées Générales, 1 campagne de renouvellement d'adhésion. Si vous ne recevez pas en 2023 au moins une lettre par mois plus la convocation à l'Assemblée Générale par e-mail, merci de nous prévenir à : contact@robinstoits.org.

Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux adhérents.

Bien cordialement,

Le Conseil d'Administration

I. PARLONS DES COMPTEURS- CAPTEURS LINKY

Une bonne nouvelle...

En ce début d'année, une personne électrohypersensible qui se présentait en référé au Tribunal de Saint-Étienne contre Enedis a obtenu gain de cause :

- son compteur Linky sera retiré sous deux mois, avec indemnités de retard.
- il bénéficiera de dommages et intérêts pour 1000 €.

Heures Pleines/Heures Creuses avec les compteurs blancs électroniques (CBE)...

Les pannes se multiplient, il semblerait qu'Enedis n'envoie plus forcément l'impulsion Pulsadis (volontairement ou pas ???). Parfois au bout de quelques jours tout redevient normal, donc ne pas paniquer, il n'y a aucune urgence. Une astuce avec le compteur CBE : faire défiler les fonctions peut remettre l'affichage des Heures Creuses en fonction. (Conseil d'un collectif Stop Linky)
De plus, il semblerait que le tarif HC/HP ne soit plus avantageux. Ceci fera l'objet d'une prochaine information.

Rappel de trois appels à agir en cours :

Vous trouverez sur notre site internet sous le titre « 2 appels : à agir / à témoigner envers Enedis et son comportement » :

1/ retrait d'un compteur Linky après pose forcée.

2/ refus de prestation d'Enedis aux usagers sans Linky.

3/ s'inscrire sur le site de Stéphane Lhomme
<https://retrait-du-linky.org/>

Action en cours...

Action juridique de Robin des Toits engagée en 2019 par rapport au manque de sécurité de l'installation des compteurs Linky sur des tableaux de bois : le jugement est attendu courant janvier 2023.

II. PROPOSITIONS D'IMPLICATION DES ADHÉRENTS

- Écrire à votre député

Dans la lettre précédente nous vous demandions de saisir vos députés sur la situation dramatique de nombreuses personnes rendues malades par les ondes et dites électrohypersensibles.

A nouveau, nous vous invitons à un devoir citoyen en informant vos députés de la situation des éleveurs confrontés à des installations techniques nuisibles pour leur santé et celle de leurs animaux.

Vous trouverez la lettre dédiée très prochainement sur notre site.

- signer la pétition suivante :

<https://framafoms.org/nous-sommes-parents-deleves-et-nous-refusons-lecole-numerique-1670441704>

Certains d'entre vous pourraient s'interroger sur la position de Robin des Toits, sans rapport apparent avec les objets de l'association contenus dans les statuts. Cette pétition, en effet, n'évoque pas les risques sanitaires des ondes. Par contre, les gouvernements successifs qui prônent le numérique, ne le conçoivent que par transmission hertzienne, et véhiculent cette confusion dans l'esprit de nos concitoyens.

Les élèves en subissent les conséquences, tous les établissements scolaires ayant le wifi

allumé, des tableaux blancs interactifs émetteurs, des téléphones sans fil pas toujours Eco-DECT, et des téléphones portables allumés en permanence. Cette pétition ne permet pas directement des commentaires mais est suivie d'une adresse e-mail permettant de contacter les auteurs de la pétition pour leur faire part des risques des ondes.

- rejoindre une délégation :

Robin des Toits Allier

allier@robindestoits.org

Robin des Toits Basse Bretagne - Breizh Izel

bassebretagne@robindestoits.org

Robin des Toits Beauce

beauce@robindestoits.org

Robin des Toits Charente Maritime

charentemaritime@robindestoits.org

Robin des Toits Drôme-Ardèche

drome@robindestoits.org

Robin des Toits Nord-Pas de Calais

hautsdefrance@robindestoits.org

Robin des Toits Hautes-Pyrénées

- Gers - Pyrénées-Atlantiques

hautes-pyrenees@robindestoits.org

Robin des Toits Île de France Ouest

- Yvelines (78) - Hauts de Seine (92) - Val d'Oise (95)

idfouest@robindestoits.org

Robin des Toits Isère

isere@robindestoits.org

Robin des Toits Poitou

- Charente (16) - Deux-Sèvres (79) - Vienne (86) - Vendée

(85) - Haute-Vienne (87) | poitou@robindestoits.org

Robin des Toits Puy-de-Dôme

puydedome@robindestoits.org

Robin des Toits Tarn

tarn@robindestoits.org

Pour les autres départements s'adresser à :

contact@robindestoits.org

I.C.E (Initiative Citoyenne Européenne)

C'est une deuxième relance de l'appel à soutenir l'initiative ICE. Merci de signer et de faire signer cet appel légitime, actuellement « en détresse » par manque de signataires, via notre site internet.

III. RAPPELS IMPORTANTS

Si vous avez une box récente : il est fort probable que ces nouvelle box, livrées à l'occasion de l'installation de la fibre optique, soient équipées d'une technologie embarquée dont la mesure des émissions (26 GHz) échappe au matériel de contrôle standard.

Nous conseillons donc par mesure de précaution :

- de mettre la box "à la terre " (par câble USB dédié) ;

- de désactiver Wifi et Bluetooth ;

- d'emballer la box "en papillote" avec une seule couche de papier aluminium (la légère chaleur dégagée ne présente aucun risque). Le papillotage ne fonctionne qu'en liaison filaire Ethernet.

La simple couche de papier aluminium doit être bien fermée de partout, c'est la conduction thermique du papier aluminium qui explique pourquoi la box ne chauffe pas lorsque l'aluminium est directement plaqué contre le plastique de la box.

Ne pas enfermer dans une boîte en carton.

Il est aussi préférable de relier à la terre le papier d'aluminium de la papillote afin d'arrêter les champs électriques de 50Hz de la box.

Nous conseillons, d'autre part, d'éteindre la box le soir.

CPL Linky et filtres

Ce n'est pas le compteur Linky qui pose vraiment un problème sur le plan sanitaire, mais le CPL (courant porteur en ligne qui passe depuis le concentrateur dans toute la grappe de compteurs dont fait partie le vôtre). Ce CPL passe certes de manière atténuée dans le compteur mécanique, mais il passe.... Il y a d'autres avantages, en particulier financier, à s'opposer au changement.

Nos observations :

https://www.robindestoits.org/EN-DIRECT-DU-LABO_a3076.html mettent en évidence que les filtres "séries" que l'on fait installer par un électricien entre le disjoncteur général et le tableau électrique, génèrent un rayonnement électromagnétique Haute-Fréquence.

Les filtres dits "parallèles", que l'on branche soi-même sur une prise murale, ou au plus près du tableau électrique, sont certes moins efficaces, mais n'ont pas ce problème, donc nous les recommandons.

Comme ils n'agissent que sur une distance limitée de câble électrique, d'après les fournisseurs, il faudrait en prévoir 1 par 50 m² habitable, les autres pouvant être installés à l'étage, dans une chambre ou toute autre pièce ; toutefois, essayez d'abord avec un filtre sur le tableau ou le plus près possible du tableau électrique.

Si vous habitez dans un immeuble ou une maison mitoyenne, le filtre atténuera le CPL de vos câbles, mais pas celui circulant dans les murs mitoyens.

Nous n'avons pas, en principe, à donner de marque, mais vu la détresse de certains de nos interlocuteurs, nous indiquons 3 modèles, ce qui n'est pas limitatif :

- EMFIELDS DE2

- GRAHAM STETZERISER

- PANDA POLIER

Toutefois, nous ne pouvons donner de nom de fournisseur.

IV. LISONS. OFFRONS. ÉTHIQUE & SOLIDAIRE

LA BRÈCHE, le numéro de janvier/février 2023 de LA BRECHE, journal papier bimestriel est paru dans les kiosques. ; son équipe a réalisé une enquête d'envergure : « TOUS IRRADIES » sur l'impact des ondes électromagnétiques artificielles sur la santé.

A soutenir également : L'ÂGE DE FAIRE, journal papier mensuel, que l'on trouve essentiellement dans les magasins «bio», ou journal numérique sur internet avec chaque mois, une intéressante rubrique « Grrrr ondes ».

Pour compléter vos connaissances : les ouvrages de Nicolas BERARD (journaliste qui collabore depuis 2013 à l'Âge de faire) ; « sexy, linky ? » en 2018 ; « 5G, mon amour » en 2020 ; « Ce monde connecté qu'on nous impose. » en 2022.

V. GAEC DE MAZEYRAT-D'ALLIER

Rappel : Le dimanche 9 octobre 2022 nous étions venus nombreux, souvent de loin, à l'initiative des associations Ondes citoyennes et Robin des Toits, manifester notre soutien aux éleveurs du Gaec de Coupet, à Mazeyrat-d'Allier.

Depuis près d'un an et demi et la mise en route d'une antenne-relais à 250 mètres des étables, les éleveurs ont vu dépérir leur troupeau de 200 vaches laitières. La production quotidienne de lait des survivantes étant passée de 26 - 29l à moins de 6 l.

Dans un premier temps, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand avait statué en ordonnant à l'opérateur Orange d'arrêter le fonctionnement de l'antenne pendant deux mois, afin qu'une expertise puisse être menée en bonne et due forme sur la santé du troupeau de vaches impacté par les émissions électromagnétiques. En réponse, l'opérateur (rejoint par ses pairs) et appuyé par le Ministère de l'économie, a saisi le Conseil d'Etat, qui a annulé la décision du tribunal, dans un déni de justice invraisemblable.

Après la vente d'une partie de son cheptel - il reste 70 bêtes sur les 200 que comptait l'exploitation, le Gaec de Coupet de Mazeyrat-d'Allier a procédé à la dernière traite de ses vaches laitières, le 24 novembre dernier.

Les éleveurs, Messieurs Salgues, affirment que les vaches déplacées sur une autre commune reprennent des forces en quelques jours.

En février 2023, doit être rendu un nouveau rapport d'expertise.

VI. VIE DE L'ASSOCIATION

SALON DES MAIRES

Du 22 au 24 novembre 2022, l'association Robin des Toits a été représentée par Frédéric, membre de la commission scientifique, et Henri, délégué Île-de-France Ouest, au Salon des Maires, Porte de Versailles à Paris. Nous vous en transmettrons prochainement un compte-rendu.

DATE A RETENIR :

L'Assemblée Générale de l'association aura lieu le 13 mai 2023 à Marnay au coeur du Poitou. Les précisions vous seront fournies en temps utile. Merci à la délégation du Poitou pour la recherche du lieu.

ADHÉSION :

Suite au vote de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire, les adhésions courent de date à date.

Toute adhésion génère un reçu fiscal.

Nous vous informerons individuellement à échéance pour le renouvellement de votre adhésion. C'est le cas dans ce courrier, auquel est joint un bulletin d'adhésion. Nous indiquons à ceux dont l'échéance arrive à terme le 31 janvier 2023 le renouvellement à venir. Si ce n'est pas votre cas conservez le bulletin, nous vous signalerons votre date d'échéance ; vous pouvez aussi anticiper le renouvellement.

Vous avez aussi la possibilité d'adhérer en ligne par le biais d'HelloAsso.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Standard : 09 70 15 57 21

Jours, heures d'appel et thématiques, quelques modifications peuvent être apportées selon les disponibilités des bénévoles :

- Lundi - 18h00 - 19h30 : tous sujets
- Mardi - 12h30 - 14h : réservé aux personnes électrohypersensibles (EHS)
- Mercredi - 19h - 20h30 : tous sujets
- Vendredi - 16h - 17h30 : réservé aux personnes électrohypersensibles (EHS)
- Samedi - 10h30 - 12h : réservé aux personnes électrohypersensibles (EHS)

Utilisation de la permanence téléphonique

La permanence téléphonique ne doit être utilisée que pour poser des questions précises, sur des aspects qui ne sont pas traités dans nos fiches.

En raison du grand nombre d'appels, il est nécessaire de limiter l'échange à 5-10 mn.

Si la ligne est occupée, il est inutile de laisser un message mais plutôt conseillé de rappeler.

Merci de votre compréhension.

BULLETIN D'ADHÉSION / DON

Adhésion valable de date à date

Si vous êtes imposable, vos dons & adhésions sont déductibles à 66% de vos impôts (le prélèvement à la source ne change rien au montant de votre déduction fiscale).

Votre reçu fiscal vous sera envoyé dès encaissement de votre chèque.

Merci d'écrire en MAJUSCULE pour nous faciliter la lisibilité.

NOM (ou dénomination) : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

E-MAIL : _____ Sans internet

TÉLÉPHONE : _____ PORTABLE : _____

TYPE D'ADHÉSION

(Cocher la case correspondante)

individuelle : 25 € couple : 27 € famille 30€ (nombre de membres : _____)

Collectif* ou Association* jusqu'à 30 personnes (nombre de membres : _____) : 30 €

Collectif* ou Association* au-delà de 30 personnes (nombre de membres : _____) : 50 €

Nom et prénom du référent ou Président : _____

DON

Don d'un montant de : _____ €

Lettre aux adhérents

Par défaut vous recevrez une lettre mensuelle pour vous informer de nos actions et des actualités.

Vous pouvez la refuser par courrier ou email.

PAIEMENT(S) PAR CHÈQUE

Montant du chèque : _____ N° : _____

Banque : _____

Fait à : _____

Signature : _____

le : ____ / ____ / ____

Bulletin à envoyer accompagné du règlement par chèque, à l'ordre de Robin des Toits, à l'adresse :

ROBIN DES TOITS - 9, rue du Port - 17120 BARZAN

* Les Associations doivent joindre leurs Statuts à ce bulletin d'adhésion et les collectifs doivent mentionner leur objet, en indiquant le nom et les coordonnées du président ou du référent, qui seuls recevront les informations à diffuser. Leur adhésion ne comprend pas l'adhésion individuelle de leurs membres.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail. The text also mentions that proper record-keeping is essential for identifying and correcting errors in a timely manner.

2. The second part of the document focuses on the role of internal controls in preventing fraud and misstatements. It highlights that a strong internal control system is necessary to ensure that all transactions are properly authorized, recorded, and reviewed. The text also discusses the importance of segregation of duties and the need for regular monitoring and evaluation of the internal control system.

3. The third part of the document discusses the importance of transparency and communication in financial reporting. It emphasizes that providing clear and concise information to stakeholders is essential for building trust and confidence in the organization's financial performance.

4. The fourth part of the document discusses the importance of staying up-to-date on changes in accounting standards and regulations. It emphasizes that organizations must ensure that their financial reporting practices are in compliance with the latest requirements to avoid penalties and reputational damage. The text also mentions the importance of seeking professional advice when needed.